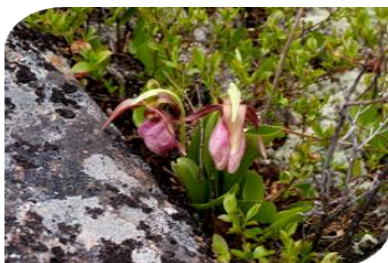
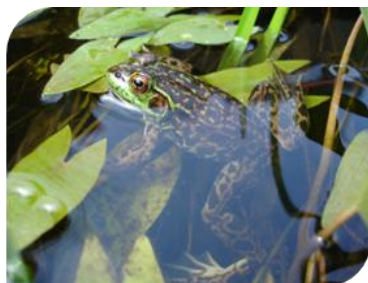


Éco-Lien

Été 2009

Volume 10, Numéro 1



Sommaire

Mot du président.....	2
Fonctionnement et gestion.....	3
Recyc-Québec.....	4
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2008-2009..	6
Développement durable.....	6
Législation.....	7
Gestion de l'eau.....	7
Gestion des matières résiduelles.....	8
Biodiversité.....	9
Agriculture et agroalimentaire.....	9
Énergie.....	10
PLAN D'ACTION 2009-2010.....	11
Le développement durable.....	11
La législation.....	12
La gestion de l'eau.....	12
Les changements climatiques.....	13
La biodiversité.....	14
La gestion des matières résiduelles.....	14
Le domaine énergétique.....	15
L'agriculture et l'agroalimentaire.....	15



Guy Lessard
Président

Mot du président

Implanté en 1991, suite à la volonté exprimée par les représentants socio-économiques impliqués dans la décision de créer la nouvelle région administrative de la Chaudière-Appalaches, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a été et demeure un organisme guidé par la volonté d'être représentatif, démocratique, transparent et orienté vers une action rigoureuse et critique en regard du développement de notre région.

Depuis 1996, le CRECA par entente avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), se voit confier le mandat :

1) d'assurer **une veille stratégique** quant à l'application des Lois et règlements constituant le filet de protection de l'environnement prévu par le législateur;

2) de **contribuer** à la mise en œuvre du développement durable en Chaudière-Appalaches.

À l'examen de nos réalisations de 2008-2009 et de celles des années antérieures, nous pouvons constater l'effort mis par le CRECA pour "*agir*" à l'échelle régionale avec la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches et ses constituantes.



Notre vision 2009.....

Suite au renouvellement de notre mandat par le MDDEP, nous allons continuer à "*rassembler*" les principaux acteurs du développement de la région de même que les citoyens afin de :

- regrouper et représenter des organismes environnementaux ainsi que des organismes publics ou privés, des entreprises, des associations et des individus intéressés par la protection de l'environnement et par le développement durable;
- favoriser la concertation entre les organisations de la région;
- promouvoir des stratégies d'actions concertées axées sur des solutions préconisant le développement durable;
- réaliser des projets véhiculant les valeurs du développement durable;
- soutenir les projets issus du milieu;
- participer aux mandats confiés par le MDDEP ou autres organismes provinciaux, par exemple Recyc-Québec.

Le bénévolat que l'on retrouve au sein d'une organisation comme le CRECA tant à l'échelle locale, régionale que provinciale par l'entremise du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) constitue un ensemble de ressources qu'il nous apparaît nécessaire de développer et de soutenir.



Fonctionnement et gestion

•Révision des règlements du CRECA

Suite à une analyse des règlements internes du CRECA, réalisée au sein du comité exécutif, aucun changement ne sera apporté, le texte actuel répondant entièrement aux besoins de notre organisme.

•Communications

Un outil de communication ‘*Agenda du CRECA*’ a été mis en place, le but étant d’informer les membres de notre organisme sur les actions réalisées. Deux numéros du bulletin d’informations Éco-Lien ont été produits au cours de l’année 2008-2009.

•Communiqués

Communiqué du 1^{er} février 2008

Déversement d’Ultramar

Communiqué du 20 mai 2008

Protéger nos forêts anciennes, les forêts que nous avons héritées des générations passées et que les futures générations nous ont empruntées

Communiqué du 20 mai 2008

LUTTE AUX CYANOBACTÉRIES Premier Forum régional en Chaudière-Appalaches

Communiqué du 27 juin 2008

L’action concertée, mot d’ordre du premier Forum sur les cyanobactéries en Chaudière-Appalaches

Communiqué du 13 mars 2009

Récupération de biogaz à Robertsonville – Un exemple concret de réduction des gaz à effet de serre

•Collaboration avec le Centre universitaire de formation en environnement

Un appel d’offres de services a été présenté au Centre universitaire de formation en environnement de l’Université de Sherbrooke, afin d’utiliser une équipe formée par des étudiants à la maîtrise pour un projet axé sur la mise en œuvre du développement durable. À cause des raisons d’inscriptions, et de l’ampleur des tâches, ce projet sera reporté pour une autre occasion.

•Représentation

Le CRECA a participé aux travaux de comités et d’assemblées des organismes suivants :

- Comité permanent de liaison avec la communauté – Ultramar;
- Comité de vigilance environnementale - Sanimax
- Comité multipartite en gestion des fumiers et agriculture durable en Chaudière-Appalaches;
- Conseil d’administration de l’IRDA;
- Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches – le CRECA :
 - agit à titre de Groupe-conseil en développement durable;
 - siège au CA;
 - siège au Groupe-conseil santé;
 - siège à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire;
 - siège sur la table de concertation des véhicules hors route;
 - participe à la mission de coopération décentralisée France-Québec.



- o Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC);
- o Comité de gestion du bassin versant de la rivière Saint-François (COGESAF);
- o Comité de bassin de la rivière du Chêne (CDUC);
- o Groupe de concertation du bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC);
- o Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac;
- o Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
- o Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François;
- o Rassemblement de la Capitale nationale pour la qualité de l'air;
- o Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière;
- o Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) – le CRECA :
 - est membre du conseil d'administration;
 - siège sur les comités suivants :

*Comité Agriculture;	*Comité Énergie;	*Comité Faune et aires protégées;
*Comité Matières résiduelles;	*Comité Eau;	*Comité Transports et aménagement du territoire;
		*Comité Développement durable.

Le CRECA en partenariat avec RECYC-QUÉBEC pour un quatrième mandat de promotion d'une saine gestion des matières résiduelles dans les ICI



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

La situation de la gestion des matières résiduelles au Québec devient davantage encourageante. Les dernières statistiques remontent au *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec*. Le Québec a généré 13 millions de tonnes de matières résiduelles en 2006, une augmentation de 14 % depuis 2004, dont 93 % ont un potentiel de mise en valeur par le recyclage ce qui correspond à 12 millions de tonnes. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* s'est fixé comme objectif la récupération de 65 % de ces 12 millions de tonnes de matières résiduelles.

Plus en détail, le secteur municipal récupère et recycle 32 % des matières résiduelles, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) a atteint un taux de récupération de 49 % et celui de la construction, de la rénovation et de la démolition a dépassé son objectif avec 69 % de taux de récupération des matières résiduelles.

Pour une quatrième année consécutive, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches s'associe avec RECYC-QUÉBEC afin de promouvoir le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE!, créé et géré par la société d'État RECYC-QUÉBEC.



Ce programme s'adresse aux ICI (Industries, Commerces et Institutions) et les incite à s'engager, sur une base volontaire, dans une gestion responsable des matières résiduelles selon trois niveaux :

- Niveau 1 - **Engagement** :
S'adresse aux établissements n'ayant pas encore implanté de système de gestion des matières résiduelles, mais qui s'engagent formellement à mettre en place des mesures de gestion, selon le principe des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation), et à communiquer cet engagement au personnel et à la clientèle de leur établissement.
- Niveau 2 - **Mise en œuvre** : Vise à reconnaître les établissements qui ont mis en place des mesures de 3RV en plus d'avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation concernant une gestion responsable des matières résiduelles.
- Niveau 3 - **Performance** : Vise à reconnaître les ICI qui ont atteint de hautes performances de mise en valeur de leurs matières résiduelles, en plus de rencontrer les exigences du niveau 2 – Mise en œuvre.

Au Québec, il y a jusqu'à ce jour 1 313 établissements qui ont adhéré volontairement à un des trois niveaux du programme. Dans la région de Chaudière-Appalaches, il y a déjà plus de trente ICI reconnus au niveau 1, une vingtaine d'attestées au niveau 2 et deux commerces ayant reçu l'attestation au niveau 3.

Pour ce quatrième mandat, le CRECA vise une augmentation considérable du nombre des ICI adhérent au programme dans la région de Chaudière-Appalaches. En plus d'organiser différentes activités de promotion (consultez le site internet du CRECA régulièrement pour connaître les activités), le CRECA propose aux ICI intéressés un accompagnement et une trousse d'information pour atteindre le niveau souhaité. Il est important de souligner que le CRECA réalise ces activités en partenariat avec RECYC-QUÉBEC et en collaboration avec des acteurs clés de la région tels les MRC, les municipalités, les CLD, les Chambres de commerce.

Pour tout renseignement concernant ce projet, communiquez avec Mme Lysanne Rivard à l'adresse suivante lysanne.rivard@creca.qc.ca

Saviez-vous qu'il existe de plus en plus de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés? Sur le site internet de RECYC-QUÉBEC, on retrouve plus de 80 entreprises fabriquant des produits « recyclés » tels que les bûches écologiques, des vêtements et accessoires modes, des sacs réutilisables en passant par des bottes de pluie, des bacs à fleurs, des agendas, des cahiers à colorier et même des instruments de musique sans oublier les multiples papiers et cartons et les bacs de récupération de toutes sortes.



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2008-2009



Développement durable

•Réalisation des premières démarches pour la signature d'une entente spécifique sur la mise en œuvre du développement durable

Au deuxième semestre 2008-2009, des rencontres de travail ont été réalisées avec les représentants de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches afin de cibler les objectifs d'une entente spécifique portant sur la mise en œuvre du développement durable dans notre région, dont le CRECA sera le porteur de projet. Un échéancier préalable et des rencontres de principe ont été ciblés avec les directions régionales du MAMROT, du MDEIE et du MDDEP afin d'identifier leur intérêt et leur participation dans le cadre de l'entente.

•Participation à l'élaboration du Plan quinquennal de développement durable (PQDR) 2008-2013

Le CRECA a participé activement au processus de consultation réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan quinquennal de développement durable (PQDR) 2008-2013. Également, notre organisme s'est impliqué dans la réalisation du volet environnemental et d'évaluation du PQDR et dans le processus de convergence régionale qui a permis la validation des principaux axes et stratégies régionales. Le CRECA a aussi eu un rôle actif dans le cadre du lancement du PQDR, M. Guy Lessard, président du CRECA étant un des panélistes de cet important événement.

•Participation aux Ateliers franco-québécois de coopération décentralisée

En octobre 2008, le CRECA s'est joint à la délégation de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches afin de participer aux 3^{èmes} Assises franco-québécoises de coopération décentralisée et de faire une présentation dans le cadre de l'atelier sur le développement durable. Présentée sous la devise «vers un aménagement durable du territoire basé sur une approche écosystémique», cette intervention a fait valoir aux partenaires municipaux français et québécois les principaux enjeux environnementaux, sociaux et économiques reliés au projet du Grand lac Saint-François.

•Participation aux 5^{èmes} Assises nationales sur le développement durable (Lyon, France)

Le CRECA a participé, en collaboration avec la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, aux 5^{èmes} Assises nationales sur le développement durable, tenues à Lyon, en France, en janvier 2009. À cette occasion, M. Guy Lessard, président du CRECA, a participé comme conférencier dans le cadre de l'atelier portant sur l'échelle appropriée de mise en œuvre du développement durable.





Législation



Parmi ses multiples mandats, le CRECA a une mission de veille stratégique afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements dans différents domaines.

Ce mandat a été traduit en 2008-2009 par :

- **Participation à la Commission parlementaire portant sur les poursuites abusives, en collaboration avec le RNCREQ**

Notre organisme a contribué à la réalisation du mémoire du RNCREQ portant sur les poursuites abusives. De plus, notre organisme a accompagné le RNCREQ dans la présentation de ce mémoire devant la Commission parlementaire.

- **Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)**

Une démarche de modification du REIMR a été entamée par le CRECA afin d'interdire l'importation des matières résiduelles organiques en provenance de l'extérieur de la province de Québec.

Après l'obtention de l'appui des MRC et des UPA de la région, une lettre, contenant les modifications demandées a été envoyée à Mme Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

En effet, l'importation des matières résiduelles organiques peut avoir des répercussions négatives autant sur le plan socio-économique que sur le plan environnemental. Le vide réglementaire concernant la récupération et la valorisation des matières résiduelles organiques permet, entre autres, de traiter sur le territoire québécois des matières résiduelles en provenance de l'extérieur de notre province. Pour cette raison, la démarche du CRECA répond à deux enjeux importants : l'interdiction de l'importation des matières résiduelles organiques et l'encadrement de la récupération et de la valorisation de ces matières au niveau provincial.

+

Gestion de l'eau



- **Support à la réalisation d'un plan d'intervention pour le Grand lac Saint-François**

Le CRECA a poursuivi le support donné au Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François concernant la réalisation d'un plan d'intervention qui vise à intégrer tous les aspects du développement durable. Le projet est axé principalement sur deux volets principaux : la mise en œuvre d'un plan d'action à court terme et la réalisation d'un plan d'intervention à

moyen et long terme. Jusqu'à présent un portrait et un diagnostic ont été réalisés à l'échelle du territoire à l'étude. Suite aux constats généraux, les principaux acteurs impliqués dans le projet se sont prononcés sur la définition des enjeux et des orientations, l'identification des objectifs et des cibles et le choix des indicateurs. Tout ce processus de concertation a été réalisé dans une perspective de développement durable de la région du Grand lac Saint-François. Un rapport intérimaire, contenant les réalisations des premiers 18 mois du projet a été déposé et



accepté à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, principal bailleur de fonds.

•Organisation et participation au Forum sur les cyanobactéries

Le CRECA a organisé, en collaboration avec les organismes de bassin versant de la région de Chaudière-Appalaches, le Forum sur les cyanobactéries. L'événement, qui a représenté un réel succès, a permis aux organisateurs de sonder la sensibilisation et l'implication des riverains, de promouvoir la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant, de faire connaître les meilleures pratiques qui permettent l'amélioration de nos lacs et cours d'eau.

Mis à part l'implication active du CRECA dans l'organisation du forum, une présentation portant sur les réalisations de notre organisme dans le domaine de l'eau a été réalisée par notre président, M. Guy Lessard, en collaboration avec M. Cosmin Vasile, directeur général du CRECA.

•Conférence sur les cyanobactéries

Une conférence sur les cyanobactéries a été donnée par le directeur général du CRECA, M. Cosmin Vasile, dans le cadre d'une journée d'étude organisée à Thetford Mines par le Centre Universitaire des Appalaches.



Gestion des matières résiduelles

•Promotion d'une vision régionale de la gestion des matières résiduelles organiques

Le CRECA a participé au Comité sur la valorisation des matières résiduelles organiques en visitant différents sites et procédés de valorisation ainsi qu'en invitant des conférenciers à présenter des projets innovateurs dans ce domaine.

•Réalisation d'une troisième entente avec Recyc-Québec concernant la gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI

Pour une troisième année consécutive, le CRECA s'est impliqué, selon une entente avec Recyc-Québec, dans la promotion d'une saine gestion de matières résiduelles dans les ICI de notre région. Ainsi, plusieurs démarches et représentations ont été réalisées auprès des MRC et d'autres intervenants de la région. Également, une présentation a été réalisée devant l'assemblée générale du Centre de tri Récupération Frontenac. Cette action visait à déterminer les ICI qui ont déjà implanté une saine gestion des matières résiduelles, à adhérer au programme ICI ON RECYCLE!

Dans le même ordre d'idées, notre organisme a organisé un déjeuner-conférence devant la Chambre de commerce et des industries de Thetford Mines. En parallèle avec ces actions concrètes, le CRECA a fait la diffusion de messages, de matériel et d'outils pour promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI ainsi que le programme ICI ON RECYCLE ! De plus, une liste des ICI potentiellement intéressées par la gestion responsable des matières résiduelles, a été produite pour quelques MRC de la région.

•Régies intermunicipales de gestion des matières résiduelles

Un représentant de notre organisme a assisté aux rencontres des comités de vigilance de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière.

•Implication au comité de vigilance de Sanimax

Notre organisme a continué de s'impliquer au sein du comité de vigilance de l'usine d'équarrissage Sanimax, située à Charny.



Biodiversité

• Mise en œuvre du projet de suivi de la protection des milieux humides forestiers caractérisés en 2000 et 2001

Un suivi des milieux humides forestiers caractérisés en 2000 et 2001 a été réalisé à l'été 2008, dans le but d'apercevoir le respect des engagements des propriétaires, ainsi que les changements existants au niveau écosystémique. Ce projet, financé par la Fondation de la Faune, a permis l'emploi d'une stagiaire à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Au total, 34 milieux humides ont été revisités dans le cadre de ce projet. Les résultats sont encourageants et montrent qu'en général, la protection des milieux humides sur des terrains privés a été soutenue par l'ensemble des propriétaires concernés.



Des recommandations ont été émises pour chacun des milieux humides visités. Parmi celles-ci, certaines ont été soulevées pour plusieurs sites différents. Il s'agit par exemple, des recommandations portant sur l'installation de nichoirs à canard branchu et de l'affiche de conservation distribuée par le CRECA, l'enlèvement des déchets situés à proximité des milieux, la sensibilisation de la population à l'importance du respect de la bande riveraine, la poursuite des démarches en vue d'obtenir une entente de conservation ainsi que sur la restriction d'utilisation des bateaux à moteur près des milieux protégés.

Agriculture et agroalimentaire

• Implication active au sein de l'IRDA, au comité multipartite et au comité de l'axe de valorisation

Notre organisme a poursuivi sa participation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire par son implication au sein de l'IRDA, du comité multipartite et du comité de l'axe de valorisation.



• Projection du documentaire *Le monde selon Monsanto*

La projection du documentaire *Le monde selon Monsanto* a permis à certains membres du conseil d'administration du CRECA de se questionner sur les enjeux environnementaux et sociaux portés par le développement des organismes génétiquement modifiés.



Énergie

•Parcs éoliens des Moulins et du Massif du Sud

Après les présentations de ces deux projets devant le conseil d'administration du CRECA, notre organisme a fait plusieurs recommandations dans le but de minimiser les impacts sur l'environnement. Ce processus proactif a permis aux promoteurs d'ajuster leurs études d'impacts en fonction des nouveaux éléments apportés après notre analyse. Une position finale du CRECA, axée sur une grille qui tient compte de tous les aspects du développement durable, sera présentée après l'analyse des études d'impacts des deux projets lors des audiences du BAPE.

•Consultations d'Hydro-Québec – Transport énergie concernant 2 projets en Chaudière-Appalaches

Le CRECA a participé aux consultations menées par Hydro-Québec – Transport énergie concernant les études environnementales portant sur 2 projets qui seront réalisés dans notre région :

- Une nouvelle ligne de transport d'énergie entre Beauceville et Sainte-Marie;
- Le poste Neubois et une ligne d'alimentation à 120 kV.

•Mise en œuvre en Chaudière-Appalaches du projet pilote du chantier québécois en efficacité énergétique

En collaboration avec AQLPA et Production Cotardi, le CRECA a démarré la mise en œuvre du projet pilote du chantier québécois en efficacité énergétique. Ce projet vise à implanter dans les écoles de la région, sous le parrainage des municipalités, le logiciel « l'ère de l'énergie ». Un concours régional permettra dans une autre phase de suivre les retombées de ce projet.

•Réalisation d'un suivi des principaux dossiers énergétiques de la région

Le CRECA a réalisé un suivi proche des dossiers énergétiques qui touchent notre région : Raffinerie Jean Gaulin d'Ultramar, projet Pipeline Saint-Laurent, projet Rabaska.





PLAN D'ACTION 2009-2010

Le développement durable

•Réaliser une entente spécifique de mise en œuvre du développement durable à l'échelle régionale

Dans le but d'opérationnaliser la mise en œuvre du développement durable à l'échelle régionale, le CRECA poursuivra les démarches entamées en 2008-2009 avec la CRÉ et d'autres partenaires gouvernementaux régionaux et provinciaux, afin de réaliser une entente spécifique sur le développement durable. L'entente aura comme objectif principal de promouvoir sur une base volontaire le développement durable auprès des organismes, des citoyens et des entreprises privées de la région de la Chaudière-Appalaches, tout en favorisant une stratégie de mise en œuvre axée sur la concertation et la cohésion des actions. Elle aura comme principaux objectifs d'intervention :

- D'élaborer une stratégie de promotion de la mise en œuvre du développement durable, basée sur des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation, d'innovation;
- De contribuer à la réalisation d'initiatives et des projets régionaux innovateurs et intersectoriels, axés sur la concertation et la cohésion des actions, tout en répondant aux enjeux de développement durable;
- De soutenir les organismes locaux et régionaux, intéressés à concevoir et mettre en œuvre, sur une base volontaire, un plan d'action de développement durable.

•Participer à l'implantation du PQDR 2008-2013

La prise en compte des bons indicateurs représente une étape importante dans une planification stratégique axée sur le développement durable.

Compte tenu de son mandat et de son rôle comme groupe-conseil en développement durable, le CRECA s'impliquera activement au processus de consultation de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches portant sur le choix des indicateurs dans la cadre de la réalisation du Plan quinquennal de développement régional (PQDR) 2008-2013.

•Poursuivre notre participation dans le cadre de la coopération décentralisée franco-québécoise

Suite à la participation aux 3^{èmes} ateliers franco-québécois de coopération décentralisée, le CRECA poursuivra son implication, en collaboration avec la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, sur les différentes avenues de coopération dans le domaine de développement durable, tel qu'envisagé dans le plan d'action 2008-2010 proposé lors de cet important événement.

•Organiser deux représentations de la pièce de théâtre *Acteurs du Changement*

Dans le cadre d'une activité en partenariat avec le RNCREQ et la Fondation ALCOA, le CRECA organisera à l'automne 2009 deux représentations de la pièce de théâtre *Acteurs du Changement*. Cette pièce, qui a déjà connu un vif succès dans les régions où elle a été présentée, permet de refléter sur les différents aspects reliés aux changements d'attitude et de comportement inhérents à la mise en œuvre du développement durable. Il existe également, un aspect interactif avec la salle, les spectateurs devenant acteurs de développement durable autant au sens propre que figuré.



La législation

•Réaliser une veille stratégique dans le domaine réglementaire

La mise à jour et l'application de la réglementation permettent en général d'envisager l'évolution d'une société moderne. Le CRECA continuera à poursuivre un de ses mandats principaux, soit celui de la veille stratégique dans le domaine réglementaire de l'environnement et du développement durable afin de soutenir l'application, la révision et le développement des politiques, des lois et des règlements conformes avec les réalités régionales.



•Finaliser la réalisation du plan d'intervention du Grand lac Saint-François

La réalisation d'un plan d'intervention pour le Grand lac Saint-François représente un grand défi de concertation et de mise en commun des énergies de tous les intervenants autour de cet important plan d'eau. Les actions prévues pour l'année 2009-2010 permettront la finalisation de la réalisation du plan d'intervention, parallèlement à la mise en œuvre d'un plan d'action à court terme. Également, dans le but d'externaliser cette expérience au niveau régional et même suprarégional, au cours de l'année 2009-2010 il faut prévoir les mécanismes de transfert de l'expertise du Plan d'intervention du Grand lac Saint-François aux organismes intéressés : organismes de bassin versant, organismes de lac, municipalités, etc.

•Poursuivre les démarches nécessaires afin de modifier le REIMR

La réglementation actuelle dans le domaine des matières résiduelles organiques permet l'importation au Québec de ce type des matières. Dans le but de minimiser les impacts sur l'environnement et d'encourager une gestion intégrée des matières résiduelles organiques, le CRECA poursuivra ses démarches afin de modifier cet état de choses. Ainsi des dispositions concernant la valorisation des matières résiduelles organiques, doivent être prévues dans la nouvelle réglementation concernant les matières résiduelles. Ces dispositions doivent prévoir, entre autres, des restrictions strictes concernant les matières résiduelles organiques en provenance de l'extérieur du Québec.

La gestion de l'eau

•Organiser le Forum régional sur la gestion de l'eau

L'organisation du Forum régional sur les cyanobactéries, en juin 2008, a permis aux organisateurs, le CRECA en collaboration avec les organismes de bassin versant de Chaudière-Appalaches, de mieux faire connaître les préoccupations de la gestion de l'eau. Suite aux recommandations des participants à ce premier événement d'envergure, les mêmes organisateurs ont décidé d'organiser en octobre 2009 un forum régional dédié à la gestion intégrée de l'eau tout en soulignant l'approche de gestion par bassin versant. Les organisateurs ont décidé que l'organisme qui sera en charge de piloter l'organisation du forum de 2009 sera le CRECA. Une personne ressource sera engagée à cet effet.



Les changements climatiques



•Réaliser la mise en œuvre et le suivi du projet pilote du Chantier québécois en efficacité énergétique

Ce projet a pour objectif principal de mettre en place le Chantier québécois en efficacité énergétique dans une région pilote qui est Chaudière-Appalaches et ainsi de s'assurer de la continuité du Chantier notamment par la recherche de partenaires. Comme cette mise en œuvre est une première étape dans le grand projet du Chantier, elle en rejoint aussi les objectifs :

- d'éduquer une masse critique de la population face à l'énergie, ses impacts et son utilisation efficace;
- d'encourager le réflexe de recours à l'efficacité énergétique (culture de l'efficacité énergétique);
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais de cumul d'actions dans les communautés;
- de diffuser les résultats et les actions réalisées.

La mise en œuvre du Chantier se fait en partenariat avec les municipalités en impliquant des acteurs locaux et régionaux. Dans le cadre du Chantier, les municipalités, qui cherchent à mieux s'outiller face aux défis énergétiques et aux changements climatiques, seront amenées à collaborer pour réaliser ces actions : tenir une première rencontre publique présentant le Chantier (dans le cadre de la tournée), puis financer l'implantation de L'ère de l'énergie dans au moins une école (primaire, secondaire ou cégep) sur leur territoire.

Les institutions scolaires qui recevront ainsi L'ère de l'énergie s'engageront pour leur part à l'utiliser et à faire produire des «documents-reportages» par leurs élèves selon les critères établis par le concours. Les meilleurs de ces documents multimédias seront d'abord présentés à une finale régionale et les grands

gagnants se retrouveront au niveau national dans une phase ultérieure. Des prix intéressants et conséquents seront associés au concours.

•Réaliser des conférences régionales portant sur la réduction de notre dépendance au pétrole

Le RNCREQ souhaite mobiliser et consulter la population québécoise, sur une base régionale et nationale, au sujet de la dépendance de la province envers le pétrole. Il est également attendu des parties impliquées qu'elles parviennent à dégager de l'exercice une vision commune quant à l'avenir énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bonne pour l'environnement et économiquement viable. À la fin de la démarche, le RNCREQ souhaite que les parties impliquées puissent adopter une position fondée sur la légitimité du consensus obtenu, et la faire valoir auprès des décideurs concernés.

Ce projet, qui sera réalisé en collaboration avec le RNCREQ et l'Institut du Nouveau Monde vise à répondre aux objectifs suivants :

- établir un constat général qui sera validé par un comité scientifique, permettant au RNCREQ d'appuyer sa démarche sur des bases solides;
- véhiculer les constats auprès de la société civile (agents socio-économiques et grand public);
- consulter et mobiliser la société civile;
- recueillir les recommandations qui émaneront des consultations.

La démarche proposée doit permettre une appropriation par les acteurs de tous les milieux, peu importe leur lien avec le RNCREQ. La démarche doit aussi être rassembleuse, favoriser la formulation de propositions de tous les horizons, qu'ils soient en faveur ou non des points de vue véhiculés.



•Organiser un forum régional sur les aires protégées

Le CRECA se propose à organiser, en collaboration avec des partenaires régionaux dédiés à la protection des aires protégées, un Forum régional sur les aires protégées de Chaudière-Appalaches. La thématique, le format et les objectifs de cet événement, prévu pour l'hiver 2010, feront l'objet d'une rencontre préalable entre les différents partenaires impliqués dans la protection. Plusieurs pistes peuvent être explorées :



•Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles organiques

Une saine gestion des matières résiduelles organiques, autant de provenance municipale qu'agricole, demande une vision régionale de gestion des matières résiduelles. En 2009-2010, le CRECA poursuivra la promotion d'une telle vision régionale. Les avantages de cette approche sont évidents : la réduction de l'enfouissement, la valorisation énergétique, la gestion intégrée des matières en provenance des municipalités et de celles en provenance du monde agricole, la prise en compte du tri à la

La biodiversité

- le rôle des aires protégées;
- l'échange scientifique;
- la planification territoriale et la perception de la communauté d'accueil;
- les zones tampons;
- les écosystèmes spécifiques de la région.

Le rôle du CRECA sera de piloter l'organisation de l'événement.

•Faire le suivi de la protection des milieux humides caractérisés en 2003

Réaliser les démarches pour obtenir une subvention nécessaire auprès de la Fondation de la faune pour réaliser à l'été 2010, le projet de suivi de la protection des milieux humides forestiers caractérisés en 2003. Ce projet nous permettra de finaliser le suivi des milieux caractérisés entre 2000 et 2003 et de cibler de nouveaux milieux humides à protéger.

La gestion des matières résiduelles

source, le compostage basé sur l'utilisation des ressources régionales, avec des exigences de qualité appropriées.

Cette liste d'avantages n'est pas exhaustive. Cependant, elle démontre le besoin d'avoir une stratégie qui permet d'un côté, la valorisation des matières résiduelles organiques, et d'un autre côté, d'intégrer les résidus organiques dans un cycle de vie qui permet le rendement maximal du point de vue environnemental, économique et social.



•Réaliser la mise en œuvre de l'entente avec Recyc-Québec

En 2009-2010, le CRECA réalisera les actions prévues dans la quatrième entente avec Recyc-Québec portant sur la gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI. Si les actions de l'entente 2008-2009 ont porté principalement sur la sensibilisation des acteurs clés de la région, la mise en œuvre de l'entente 2009-2010 portera principalement sur des actions de sensibilisation auprès des ICI de la région.

Également, les activités de sensibilisation se poursuivront par l'entremise de différents outils comme le bulletin Éco-Lien, le site Internet du CRECA, etc. Une personne ressource sera engagée pour la mise en œuvre de la plupart des objectifs de l'entente. Cette personne ressource aura, entre autres, comme mandat de produire un plan d'action, avec des objectifs spécifiques.

Le domaine énergétique



•Se positionner sur les projets finaux des deux parcs éoliens prévus en Chaudière-Appalaches

Notre organisme continuera en 2009-2010 le processus d'accompagnement et de suggestions auprès des promoteurs des deux parcs éoliens prévus à se réaliser en Chaudière-Appalaches et participer aux séances d'information, ainsi qu'aux séances du BAPE pour ces deux projets.

•Réaliser le suivi des principaux dossiers énergétiques de la région

Le CRECA poursuivra son rôle sur le comité de liaison de la Raffinerie Jean Gaulin d'Ultramar. L'évolution des autres dossiers énergétiques importants, comme le projet Pipeline Saint-Laurent et le projet Rabaska feront également l'objet d'un suivi périodique.

L'agriculture et l'agroalimentaire

Poursuivre notre participation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire par notre implication à l'IRDA, au comité multipartite ainsi qu'au niveau de l'axe 5 de l'entente spécifique sur la planification stratégique de ce secteur.





22, rue Sainte-Hélène
Breakeyville (Québec) G0S 1E2

Téléphone : 418.832.2722
Sans frais : 1.888.832.2722
Télécopieur : 418.832.9116
Courriel : creca@creca.qc.ca
Site Internet : www.creca.qc.ca

Bulletin d'information du CRECA
DIRECTION GÉNÉRALE :
Cosmin Vasile, directeur général

COORDINATION ET CONCEPTUALISATION :
Sonia Brassard, adjointe administrative

RÉDACTION :
Guy Lessard, président
Cosmin Vasile, directeur général

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2009
© CRECA 2009

Le Conseil régional de
l'environnement Chaudière-
Appalaches (CRECA) est un
organisme à but non lucratif (fondé
en 1991).

Il vise au développement d'une vision
régionale de l'environnement et du
développement durable en favorisant
la concertation de l'ensemble des
intervenants régionaux.

Le conseil d'administration

Guy Lessard, président
Récupération Frontenac

André Bélisle, vice-président
Association québécoise de lutte contre
la pollution atmosphérique (AQLPA)

Alain Gaudreau, secrétaire-trésorier
Regroupement des commissions
scolaires Chaudière-Appalaches

Jean-Luc Daigle, directeur
Ville de Lévis

Rachel Thériault, directrice
Innergex

Jacques Demers, administrateur
Les Amis du parc des Chutes-de-la-
Chaudière

François Lajoie, administrateur
Groupe d'intervention pour la
restauration de la Boyer (GIRB)

Yvon Bruneau, administrateur
Municipalité de Saint-Henri

Maurice Vigneault, administrateur
Fédération UPA Lotbinière-Mégantic

Jean-Claude Marcoux, administrateur
Fédération québécoise de la Faune

Simon Giguère, administrateur
Association des propriétaires de boisés
de la Beauce

Véronique Brisson, administrateur
Comité de restauration du lac Dion

Paul-Henri Roy, administrateur
Comité de restauration de la rivière
Etchemin

Martin Paulette, administrateur
Groupement faunique du Triangle de
Bellechasse

Annie Ouellet, administrateur
Comité de bassin de la rivière Chaudière
(COBARIC)